### Département du DOUBS

# COMMUNE DE VILLERS-LE-LAC

Section : BJ

"RD 215 - Route des Fins"

Echange entre La Commune et M. GAFNER et Mme BRULEY

## **PLAN D'ECHANGE**

The state of the s	Principe d'échange entre la Comi	nune et N	l. & Mme GA	FNER	4	
	attribution	au cadastre			au plan	
propriétaire actuel		section	n° de parcelle (*)	contenance	teinte périmétre	superficie réelle
La Commune	M. GAFNER et Mme BRULEY	BJ	n°171	11 ca		
M. GAFNER et Mme BRULEY	La Commune	BJ	n°173	3 ca		

(\*) nouvelle numérotation issue du document de modification du parcellaire cadastral N° 1301A en date du 17/06/2020

### Identification des repères

- L, M et N: nouvelles bornes rouges OGE\*\* plantées le 12/05/2020 par le géomètre soussigné
- U : borne en ciment avec tige ancienne
- (\*\*) Ordre des Géomètres-Experts

#### Identification des limites :

- La limite L-M-N correspond à la limite définie sur place le 12/05/2020 pour les besoins de l'échange entre la Commune et M. GAFNER Daniel et Mme BRULEY Sévérine, en présence de M. GAFNER, Mme BRULEY et M. Henri FAIVRE-PIERRET représentant de la Commune de Villers le Lac

#### Note:

\* Les limites des parcelles cadastrales figurant au présent plan, résultent de l'application et de l'adaptation d'agrandissements du plan cadastral (avec toutes les imprécisions liées à la nature et à l'échelle des plans minutes cadastraux). Elles ne sauraient en aucun cas constituer ou être assimilées à des limites de propriétés. Elles constituent une présomption de limite à défaut de tous autres moyens de preuves à intervenir qui pourraient être produits lors des procédures suivantes:

- soit de délimitation contradictoire, s'agissant du confront de propriétés privées
- soit de l'alignement, s'agissant de fixer les limites avec le domaine public.

\*Le présent plan est exclusif des droits susceptibles d'être attachés aux servitudes (vues, passage, etc...), ainsi qu'aux usages apparents.

Date	Intervention	Observation
27/04/2020	Levé d'origine	
12/05/2020	Alignement	

Système planimétrique : RGF 93, projection CC47

Nivellement rattaché au NGF / IGN 69

Les tracés des réseaux sur le plan résultent des émergences visibles sur le terrain. L'emplacement exact des réseaux devra être vérifié avant la réalisation de tous projets ou

Les limites dessinées par application du plan cadastral sont des séparations approximatives d'imposition fiscale. Elles ne sont pas définies contradictoirement et ne sont pas garanties.

Le présent plan est exclusif des droits susceptibles d'être attachés aux servitudes (vues passage, etc...), ainsi qu'aux usages apparents..



Dressé par le Cabinet M. C. BETTINELLI-GRAPPE Géomètres-Experts 14, Rue des Moulinots - 25500 - MORTEAU Tel : 03.81.67.00.72 Mel : cabinet@gemorteau.fr

Echelle 1/250





